

## DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

La société Monnaie met en œuvre une politique d'entreprise<sup>1</sup> respectueuse des exigences réglementaires et légales, autour de 3 axes principaux que sont la sécurité et la santé, la qualité et l'environnement, en prévenant les lésions corporelles, les dégâts matériels et les dommages environnementaux tout en veillant à sa pérennité financière.

1. La sécurité et la santé:

Le respect de l'intégrité physique du personnel par la prévention et une attention particulière aux conditions de travail sont une priorité dans l'entreprise et garanti par la mise en place d'une organisation dynamique permettant de réduire efficacement les risques d'accident et le stress au travail.

2. La qualité:

Je m'engage à faire respecter par la ligne hiérarchique les délais et les exigences techniques selon les règles de l'art et les normes en vigueur. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en optimisant la relation avec ses clients et fournisseurs selon des critères convenus de flexibilité, de respect des délais, de communication et de confiance; le tout dans un esprit de bonne gouvernance d'entreprise.

3. L'environnement:

Dans le cadre d'une démarche citoyenne et légale, je chercherai avec mes collaborateurs à préserver au mieux l'environnement. J'ai en particulier la volonté de réduire les émissions de solvants, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et de limiter les déchets par des stratégies d'achats et de recyclage.

Dans ce but, la Direction Générale a ainsi mis sur pied la cellule « SEQUENS »<sup>2</sup> composée de personnes en charge et/ou dotées de l'expérience nécessaire pour assurer la mise en œuvre d'une politique organisationnelle des exigences légales, réglementaires et conventionnelles.

Ainsi, je veille:

- À soutenir le fonctionnement de tous les processus de l'entreprise ;
- à ce que l'ensemble du personnel intègre ces critères dans leurs procédures de travail
- à satisfaire aux exigences et à l'amélioration permanente de l'efficacité du système de management ;
- à leur fournir les moyens en équipement et les formations nécessaires ;
- à mettre en place une organisation adaptée ;
- à contrôler régulièrement l'efficacité du système via les indicateurs analysés en revue de direction
- à revoir la politique lors de chaque revue de direction.
- à former le personnel en rapport à leur description de poste et d'informer l'ensemble des membres de l'entreprise des décisions prises impactant les trois priorités et leur travail.

Ensemble, nous nous engageons à continuellement rechercher les améliorations possibles en matière de sécurité, de bien-être au travail, de qualité des services et de prévention environnementale.

Les moyens, les méthodes de travail et les tâches à réaliser seront adéquatement définis, appliqués et adaptés en tenant toujours compte des 3 axes sécurité/qualité/environnement.

Administrateur délégué



<sup>1</sup> Sauf changement majeur, cette politique doit être revue tous les trois ans et est d'application à la date du 18/09/2017

<sup>2</sup> Sécurité – Qualité – Environnement - Support